

# District Saône et Loire de Football



## Siège social :

57 rue Jean BOUVERI - BP136 - 71300 MONTCEAU LES MINES

Tél. : 03.85.67.90.90

## Établissement :

15 rue Louis Aragon – 71100 SAINT REMY

Tél. : 03.85.93.07.24

## DEPARTEMENT TECHNIQUE ET JEUNES

### PV n°11 du 4 décembre 2018

**Présents :** MM PARRIAUD BOUCHER JACQUET BRAY MOURY MOSCATO F BERNARD FAUCHERAND

**Assistent :** MM MELICQUE FRACHET MOSCATO CASSIER

### COURRIERS

**Club GIVRY ST DESERT, courriel du 01/12/2018 ayant pour objet le déroulement d'une rencontre**

**U13 :** Pris note, dossier à l'étude.

**Club SALORNAY, courriel du 01/12/2018 ayant pour objet un déplacement inutile :** la commission après étude des éléments en sa possession, inverse la rencontre initiale U13 IGE – SALORNAY.

**LBFC, courriel du 30/11/2018 ayant pour objet les accédant U13IS :** pris note

**Club LE BREUIL, courriel du 22/11/2018 ayant pour objet la Coupe U18 :** le DTJ regrette mais ne peut intégrer l'équipe alors que le premier tour s'est déroulé.

**Groupement GJBN, courriel du 26/11/2018 ayant pour objet la seconde phase U15 :** pris note

**Annulation des rencontres jeunes :** le club « recevant » à l'obligation de contacter téléphoniquement les clubs concernés par une annulation, tout en suivant la procédure habituelle (courriels aux clubs, secrétariat, cda) et ce afin d'éviter les déplacements inutiles.

### SECTION – FOOT ANIMATION

#### U13

#### **Rappel concernant les feuilles de matchs :**

Après vérification il s'avère que de nombreuses feuille de match U13 (FMI et Papier) ne sont pas correctement remplies.

Le DTJ invite les éducateurs et dirigeants des équipes concernées à plus de vigilance.

#### **Participation des joueurs :**

En cas de doute sur la qualification et ou la participation d'un ou plusieurs joueurs, le DTJ invite les éducateurs et dirigeants à appliquer les procédures existantes.

Réserve d'avant match, d'après match, droit d'évocation, ...

Des contrôles seront réalisés par les membres du DTJ lors de la seconde phase.

### **Festival U13 :**

Suite à la programmation d'une rencontre U13 IS le 16 mars 2019, jour du second tour du Festival U13 et après échanges entre les membres présents, il est décidé de qualifier les 8 équipes qualifiées en IS directement à la Finale du Festival.

En conséquence :

Le tirage au sort des deux groupes seront répartis de la manière suivante :

Poule 1 :

- 4 équipes IS
- 4 équipes qualifiées

Poule 2 :

- 4 équipes IS
- 4 équipes qualifiées

**U13 INTERSECTEUR :** Bernard BRAY dresse un bilan de l'encadrement des équipes engagées, il ressort que certains clubs ne disposent pas des pré requis demandés au départ.

Le DTJ sera plus attentif la saison prochaine, et un rapport sera sollicité aux clubs concernés pour suite à donner.

## **SECTION – FOOT ADOS**

### **U15IS & U18IS :**

Les modalités d'accessions sont définies par la LBFC, pour rappel :

- 4 montées 71 pour les U15, idem pour les U18 (2 par poule)

### **U15IS & U18IS :**

Bernard BRAY dresse un bilan de l'encadrement des équipes engagées, il ressort que certains clubs ne disposent pas des pré requis demandés au départ.

- Le DTJ sera plus attentif la saison prochaine, et un rapport sera sollicité aux clubs concernés pour suite à donner.

## **Organisation PHASE 2**

### **Catégorie U18 :**

D1 – 2 groupes de 10, match simple (9 journées)

Composition :

- Les équipes classées de la 3<sup>ième</sup> à la 8<sup>ième</sup> places
- Les équipes classées 1<sup>ière</sup> de D2
- Les 2 équipes classées meilleures 2<sup>èmes</sup>

D2 – 2 groupes de 10, match simple (9 journées)

Composition :

- Les 4 équipes rétrogradées de D1 (9<sup>ième</sup> et 10<sup>ième</sup>)
- Les 2 équipes restantes classées 2<sup>èmes</sup>
- Les équipes classées de la 3<sup>ième</sup> à la 5<sup>ième</sup> places
-

D3 - 2 groupes de 8, match simple (7 journées)

Composition :

- Les équipes restantes et engagées tardivement

#### **Catégorie U15 :**

D1 – 2 groupes de 10, match simple (9 journées)

Composition :

- Les équipes classées de la 5<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> places en IS
- Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place en D2

D2 – 2 groupes de 10, match simple (9 journées)

Composition :

- Les équipes classées de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> places pour la poule A
- Les équipes classées de la 5<sup>ème</sup> à la 9<sup>ème</sup> places pour la poule B & C
- Les équipes classées 1<sup>ère</sup> de D3
- Le meilleur 2<sup>ème</sup> de D3

D3 - 2 groupes de 8, match simple (7 journées)

Composition :

- Les équipes restantes et engagées tardivement ?
- Descentes de D2

***Prochaine réunion DTJ plénière le lundi 17 décembre 2018 à 19h00, à ST REMY, et sera suivi d'un repas offert sur inscription.***

## **RAPPEL LICENCE**

**Nous attirons votre attention sur le fait que TOUS LES PRATIQUANTS AGÉS D'AU MOINS 6 ANS DOIVENT ETRE LICENCIÉS POUR PARTICIPER AUX DIVERSES COMPETITIONS, PLATEAUX OU ANIMATIONS organisées sous l'égide de la Ligue ou de ses Districts et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident, dans la limite des conditions prévues au contrat Ligue Bourgogne-Franche-Comté / Mutuelle Des Sportifs et sous toute réserve de garantie.**

**D'autre part nous rappelons aux éducateur qu'ils doivent être capables à tous moment de justifiés la validité des joueurs présent (listing Footclub, Foot Compagnon ...). Des contrôles seront effectués ponctuellement.**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 et 190 Règlements Généraux de la F.F.F.*

*L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions prononcées.*